Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 18 janvier 2024, 18h00
Salle du Conseil de ville au Bourg

53 membres sont présents:

Arnold Niels, Augsburger-Brom Dana, Boly Kady, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Cacciabue Anna Louise, Celik Pir Chè, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Eggimann Roman, Eggli Roland, Gerber Andreas, Gloor Yannick, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Loderer Benedikt, Magnin Nadia, Maurer Stefan, Müller Lukas, Oberle Fabio, Paronitti Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, van der Meer Marion, Varrin Océane, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin

Absences excusées:

Moeschler Marie, Francescutto Luca, Leuenberger Bernhard, Molina Franziska, Schlup Nina, Tonon Ariane, Zumstein Joël

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseiller municipal Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Pittet Natasha

Absences excusées:

-

Présidence:

Loderer Benedikt, président du Conseil de ville

1. Elections de remplacement de deux membres de la commission spéciale «Révision totale du Règlement de la Ville» (RVB) »

Strobel	Salome	SP
Oberle	Fabio	JUSO

2. Colonne vertébrale de l'administration numérique / Trois crédits d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 22 novembre 2023, vu l'art. 14, al. 1, let. a, en relation avec l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête :

1. Il approuve le crédit d'engagement 28010.4400 d'un montant de 593 000 francs pour l'hébergement des données et des applications**.**
2. Il approuve le crédit d'engagement 28010.7501 d'un montant de 2 700 000 francs pour le remplacement du matériel informatique (hardware) nécessaire à l'exploitation.
3. Il approuve le crédit d'engagement d'un montant de 3 792 000 francs enregistré dans le compte de résultats 315800000.28010 pour les licences des logiciels nécessaires à l'exploitation sur la période 2024 – 2027.
4. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
5. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

L'arrêt mentionné au point 3 doit être soumis en votation populaire pour autant qu'au moins 5 % des ayants droit au vote en matière communale en fassent la demande dans un délai de 60 jours dès la présente publication. Le référendum doit être déposé à la Chancellerie municipale de Bienne, Pont-du-Moulin 5, 2502 Bienne.

3. Transfert de terrains du patrimoine financier dans le patrimoine administratif en relation avec la réévaluation selon le MCH2

Vu le rapport du Conseil municipal du 22 novembre 2023 vu l'art. 39, al. 1, let. d, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête :

1. L'affectation du patrimoine financier au patrimoine administratif des terrains suivants figurant dans le compte général :

Adresse/secteur	**Brève description**	**RFB N°**	**Surface en m²**	**Valeur vénale en francs**	**Valeur comptable en francs**	**RR* 2016 en francs**	**Justification de l'affectation**
Champs-de-Boujean, à l'est de la rue Henri-Dunant	Utilisation agricole	11022	25'606	1'352'000.00	1'535'340.00	3'526'886.25	Parcelle en ZUP (parc)

Rue de la Gurzelen 11	« Kulturfabrik »	3816	590	1’407’000.00	1’451’940.00	805’922.40	Bâtiment public (culture)

2. L’affectation du patrimoine financier au patrimoine administratif du groupe de terrains suivants figurant dans le compte spécial « Tissot Arena » :

Adresse/secteur	**Brève description**	**RFB N°**	**Surface en m²**	**Valeur vénale en francs**	**Valeur comptable en francs**	**RR* 2016 en francs**	**Justification de l’affectation**
Champs-de-Boujean, Longue-Rue 73	Terrains de football du Long-Champ 3	11021	26’695	966’000.00	533’880.00	0.00	Parcelle en ZUP (installations sportives/parc)
Champs-de-Boujean, Longue-Rue 73	Terrains de football du Long-Champ 3	140	2’209	216’000.00	441’800.00	308’436.80	Parcelle en ZUP (installations sportives/parc)
Champs-de-Boujean, Longue-Rue 73			***28’904***	***1’182’000.00***	***975’680.00***	***308’436.80***	

3. Le Conseil municipal est chargé d’exécuter ces arrêtés. Il est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

4. Prestations pour le contrôle des véhicules stationnés et la gestion manuelle du trafic / Prolongation du contrat conclu avec Securitas SA / Crédit d’engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 8 novembre 2023, vu l’art. 39, al. 1, let. a et e, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête :

1. Il approuve un crédit d’engagement d’un montant total de 1 275 000 francs afin de poursuivre durant deux ans (du 01.01.2024 au 31.12.2025) les prestations contractuelles fournies par un prestataire privé dans les domaines du contrôle des véhicules stationnés et de la gestion manuelle du trafic.
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d’ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d’exécuter cet arrêté.

5. Rue du Breuil – rue de Madretsch – rue des Prés / Mesures d’accompagnement en matière de circulation (MaC) / Aménagement de l'espace routier et assainissement des canalisations / Etude / Crédit d’engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 22 novembre 2023, vu l’art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête :

1. Directives concernant la suite de la planification
   - Le croisement de la place des Pianos est réaménagé de sorte qu’une liaison cycliste directe, rapide et sécurisée soit possible entre la rue des Prés est et la rue des Prés ouest sans giratoire.

- La rue des Prés est, entre le passage souterrain et la place des Pianos, est aménagée en tant qu'itinéraire direct pour cyclistes comme prévu dans le Plan sectoriel vélo, par exemple en tant que rue cyclable (au sens du « Standard vélos » A.6) ou en tant que chaussée à voie centrale banalisée dotée de deux voies cyclables continues (au sens du « Standard vélos » A.2).

2. Il approuve un crédit d'engagement de 380 000 francs pour le projet « MaC axe sud / Rue du Breuil – rue de Madretsch – rue des Prés / Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) / Aménagement de l'espace routier et assainissement des canalisations / Étude ».
3. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvé.
4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Secrétariat parlementaire